

Quand les clubs renflouent les caisses de la LFP



G. Archa
eul.fr
2018

Les clubs des Ligues 1 et 2 (Ligue 1 et L2) ont payé une somme globale de 1 milliard 126 millions de centimes d'euros durant la première partie (international et Coupe d'Algérie) de l'année 2014-2015 dans des affaires liées à des services diversifiés fournis par les différentes commissions de la Ligue de football professionnel (LFP). C'est ce que révèle un document mis en ligne à l'été par M. Mohamed Chikhal, journaliste et statisticien, et ex-membre de l'association El-Moudjahid. Plus de 750 millions de centimes ont été déboursés par les clubs de Ligue 1 (L1), 426 millions par les équipes de Ligue 2 (L2), 42 millions par les formations U19, U17 et U15, et 23 millions par celles de Ligue 3 (L3). Plus de 60 millions d'euros ont été payés en Coupe d'Algérie par les clubs français et algériens (le CAF est le club qui a payé l'ensemble le plus élevé : 90 millions de centimes en Ligue 1, alors qu'en Ligue 2 c'est l'USM, 58 millions de centimes). En Coupe d'Algérie, le CSC a payé le plus gros montant (21 millions). En outre, le document, très détaillé, fait ressortir que 35 cartons rouges ont été infligés par les arbitres durant la phase aller du championnat de Ligue 1, contre 24 pour la Ligue 2. Le club oméga de MOA détient la plus haute somme de cartons rouges (6), en Ligue 1, en tant que club. L'AS et le USM, qui se partagent le plus grand nombre de cartons rouges. Quant aux cartons jaunes, 479 ont été distribués en Ligue 1, contre 423 en Ligue 2.

Et aussi, le MOA détient le record de têtes avec 40 cartons jaunes. En Ligue 2, c'est l'USM avec 38 cartons jaunes. Le document note également que 83 commissions de discipline ont été enregistrées en Ligue 1 durant la phase aller, contre 63 en Ligue 2. La D2 détient avec 11 cas et l'AS avec 8 cas de records tout ce qui concerne les commissions. Sachant que la commission de discipline est payée par une somme de 30 000 DA, la D2 aura donc payé une somme de

110 000 DA et l'AS 240 000. Le document note aussi que des amendes – qui ne sont pas liées à des cas de discipline – ont été infligées à l'ancien entraîneur de l'équipe algérienne de Ligue 1, le coach algérien Mohamed Chikhal, qui a été sanctionné de 10 000 DA pour le match contre l'USM, et d'un cas de discipline infligé à un joueur de Ligue 1, qui a été sanctionné de 10 000 DA. C'est dire que les impôts des clubs seront aussi et surtout à l'origine des revenus de la LFP qui, même en cas d'impayé, a toute latitude de déléguer ses services de la